



Périodes de mutations

Le Comité directeur de la LNR, lors de sa réunion du 4 Juillet 2015, a décidé de l'ouverture de deux périodes complémentaires de mutations concernant des mutations temporaires (prêts de joueurs) et les joueurs « sans club ».

Période complémentaire de mutation applicable aux mutations temporaires

Une période de mutations complémentaire est ouverte pour les prêts de joueurs sous contrat dans un club de TOP 14 ou PRO D2 du **10 Juillet 2015 au 15 Août 2015**.

Période de mutation complémentaire applicable aux joueurs « sans club » :

Pour bénéficier de cette période complémentaire, le joueur doit avoir eu un contrat avec un club professionnel français arrivant à l'échéance au 30 Juin 2015 ou ayant été résilié au 30 Juin 2015 et dont les documents de résiliation ont été transmis à la LNR au plus tard le 1^{er} Juillet 2015. De plus, le contrat doit avoir pris fin à l'issue de la saison 2012/2013 ou 2013/2014 ; en outre, depuis l'expiration de son contrat le joueur ne doit pas avoir été qualifié pour participer aux compétitions françaises (professionnel ou fédérale) ou étrangères.

Cette période débutera le 10 Juillet 2015 et s'achèvera le 15 Septembre 2015.

Les joueurs concernés peuvent, pendant cette période, signer un contrat de travail dans un club professionnel sans être considérés comme « joueur supplémentaire » ou « joker médical » au sens des règlements généraux de la LNR.

Disposition communes aux deux périodes de mutations complémentaires

L'entrée en vigueur du contrat (pour les joueurs « sans club ») ou de l'avis de mutation temporaire (pour les joueurs prêtés) devra intervenir au plus tard le dernier jour de la période de mutations complémentaire concernée (15 Septembre pour les joueurs « sans club » ; 15 Août pour les joueurs prêtés).

Numéro 79

Juillet 2015

SOMMAIRE

Périodes de mutations.....	1
Adjoint-terrain.....	2
Réunion tripartite.....	2
Campagne d'adhésion.....	3
Outil de gestion LNR.....	4
Intersaison TOP 14 et PRO D2 et congés 15/16.....	4



Adjoint-terrain

A l'occasion de la Tournée des clubs effectuée par les responsables de TECH XV, de nombreux entraîneurs du secteur professionnel ont déploré le manque d'équité concernant les adjoints-terrain durant les rencontres.

En effet, certains entraîneurs, sans diplôme et sans contrat homologué mais titulaires d'une licence Dirigeant Adjoint Terrain (D.A.T), pénétraient sur la pelouse pour donner le tee au buteur ou accompagner le soigneur lors d'un arrêt de jeu... tout en profitant de la situation pour faire passer des consignes de jeu. Une possibilité qui n'était pas offerte aux entraîneurs diplômés et titulaire de la licence L.E.C (Licence d'Entraîneurs sous Contrat), obligés qu'ils étaient, jusqu'à présent, de demeurer dans l'espace attribué à la fonction.

A l'initiative et en présence de TECH XV, la LNR et la FFR ont examiné la problématique et adopté lors de leur Comité Directeur respectif une position que nous résume Alain Gaillard le président du Regroupement :

« A partir de la saison prochaine, un entraîneur sous contrat homologué (L.E.C) pourra, une fois inscrit sur la feuille de match comme adjoint-terrain, entrer sur le terrain pour accompagner le soigneur si et seulement si un arrêt de jeu est accordé par l'arbitre mais aussi pour donner le tee au buteur. Dès lors, il sera en capacité de donner des conseils tactiques aux joueurs et ce en toute légalité. Quand nous avons pris la mesure du problème, il nous a apparu urgent d'apporter des solutions rapides en vue de la saison prochaine et de contribuer ainsi à l'équité entre tous les clubs professionnels et à la moralisation du banc de touche. Je rappelle que ces nouvelles mesures sont bien entendu laissées à la discrétion des clubs qui pourront, s'ils le désirent, utiliser cette opportunité pour une meilleure gestion du match de leur équipe »

Réunion tripartite

Suite au rendez-vous de TECH XV avec le Cabinet du Secrétaire d'Etat aux Sports du 13 Avril 2015, ayant pour objet le non-respect dans le rugby de l'obligation de diplôme pour l'encadrement contre rémunération, une première réunion de travail a eu lieu entre la LNR, la FFR et TECH XV le mardi 23 Juin 2015.

Lors de cette réunion, ont été évoqués les cas des entraîneurs exerçant sans diplômes ainsi que des entraîneurs titulaires d'un diplôme inférieur à ceux requis par les obligations fédérales.

Les échanges furent constructifs à telle enseigne que les trois parties présentes ont manifesté une véritable envie de changement.

A la suite de cette réunion, la LNR, la FFR et TECH XV ont convenu de se réunir à nouveau au cours de l'été pour développer les axes de travail qui permettront de trouver des solutions à cette problématique persistant dans le rugby français.



Campagne adhésion 2015/2016

En 2015, on adhère pour faire bouger le rugby français !



La campagne d'adhésion 2015/2016 est lancée !

Pour ceux qui étaient déjà adhérents lors de la saison 2014-2015, vous pouvez actualiser votre profil directement sur le site Internet dans votre espace personnel et régler votre cotisation en ligne.

Si certains d'entre vous ont oublié leurs identifiants, pas de panique ! Contactez-nous, nous vous les retournerons.

Pour les autres, il vous suffit de faire une demande d'adhésion en ligne et de vous laisser guider ; ou tout simplement, de télécharger la fiche d'adhésion et de nous la retourner avec votre cotisation.

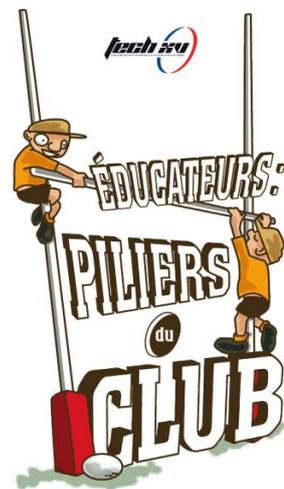
Quoi de plus simple ?

N'oubliez pas que **66% de cette cotisation sont déductibles de vos impôts** si vous n'avez pas choisi la déduction des frais réels.

Nous vous rappelons également que depuis Octobre 2014, les préparateurs physiques sont membres à part entière du Regroupement et, qu'à ce titre, ils peuvent également adhérer.

Nous comptons sur vous tous pour renforcer notre position au sein du rugby Français. Votre expérience, votre expertise et vos idées contribueront à rendre notre action plus pertinente.

Rejoignez-nous sur le site [TECH XV](http://www.techxv.org).



RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ SUR WWW.TECHXV.ORG

LIGUE NATIONALE
DE RUGBY

Outil de gestion LNR

L'outil de gestion collaboratif clubs de la LNR est intitulé e-Drop. Celui-ci est mis à la disposition des clubs depuis **le 7 Juillet 2015 pour le Lot 1** qui concerne les données générales relatives aux clubs, l'établissement des contrats des joueurs/entraîneurs et la procédure d'homologation/qualification.

Les documents contractuels avec les entraîneurs et les joueurs ainsi que la transmission des pièces nécessaires à l'homologation et à la qualification des joueurs et entraîneurs doivent donc, à compter de ce jour, être créés dans e-Drop.

Messieurs les entraîneurs de TOP 14 et PRO D2, vous allez devoir renseigner un document certifiant vos coordonnées téléphoniques et votre adresse de courrier électronique ainsi qu'accepter la procédure de signature électronique.

Si vous souhaitez plus d'information, la LNR met à disposition un didacticiel vidéo sur les étapes de signature électronique pour les joueurs et entraîneurs.

Retrouvez le didacticiel vidéo [ici](#).



Intersaison TOP 14 et PRO D2 et congés saison 2015/2016

Enfin Provale et l'UCPR se sont accordés sur l'annexe à la CCPR traitant de l'organisation de l'intersaison et des congés !!! Malgré un début de négociation anticipé par rapport aux saisons précédentes et un nombre conséquent de réunions, cet accord a été retardé en raison d'un désaccord portant sur la période de Noël. TECH XV a mis tout en œuvre pour que les représentants des joueurs et des clubs trouvent un accord.

Désormais et à la différence de la saison dernière, les staffs de TOP 14 auront plus de souplesse pour organiser, (en fonction de leur calendrier) les congés de leurs joueurs lors des fêtes de fin d'année.

Retrouvez l'Annexe 7, en suivant ce lien : <http://techxv.org/intersaison-top-14-et-pro-d2-et-conges-saison-2015-2016.html>